

Annexe 1

MENTION OBLIGATOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Note : la mention suivante doit être retranscrite intégralement dans le contrat de services et sa forme doit respecter les exigences prévues à l'article 28 du règlement d'application.

« Mention exigée par la loi sur la protection du consommateur » (Contrat de louage de services à exécution successive)

« Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exercer son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- a) Le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b) La moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50.00\$, soit une somme représentant 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q. c.P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur. »

FORMULE DE RÉSILIATION (Loi sur la protection du consommateur)

À : _____ Date : _____
(nom du commerçant) (date d'envoi de la formule)

(adresse du commerçant)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat

No. _____ conclu le _____
(numéro du contrat s'il est indiqué) (date de la conclusion du contrat)

_____ à _____
(nom du consommateur) (lieu de la conclusion du contrat)

(signature du consommateur)

(adresse du consommateur)